



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1675

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Scolarisation des enfants de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille - Convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et la direction des services départementaux de l'Education nationale

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de l'institut départemental de l'enfance et de la famille

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Le Franc

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devnaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1675**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Bron

objet : **Scolarisation des enfants de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille - Convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et la direction des services départementaux de l'Education nationale**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de l'institut départemental de l'enfance et de la famille

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) situé 62, rue Lionel Terray est situé sur la Commune de Bron et, à ce titre, développe un partenariat avec les écoles de proximité pour l'intégration scolaire des enfants de l'aide sociale à l'enfance qui lui sont confiés.

L'IDEF est né, en 1995, de la fusion de la Cité de l'enfance et du foyer maternel "Les mères de Gerland".

L'IDEF se compose d'une pouponnière de 60 places de la naissance aux 3 ans de l'enfant, d'un centre maternel de 25 places pour mères avec leur enfant dit "accueil mère enfant" et d'un foyer de l'enfance de près de 100 places, répartissant par pavillons des enfants et adolescents de 3 à 18 ans.

La scolarisation des enfants de l'IDEF a débuté en 1992 à la demande du directeur de la Cité de l'enfance de l'époque. Les enfants de l'IDEF en âge d'être scolarisés en primaire étaient affectés dans 2 groupes scolaires de Bron : le groupe scolaire Saint-Exupéry et l'école primaire Jean Macé, écoles situées à proximité de l'établissement. Cette scolarisation avait fait l'objet d'une convention tripartite entre la Ville de Bron, l'Education nationale et le Conseil général du Rhône.

Cette convention déterminait les moyens alloués en terme de places réservées dans les écoles concernées (1 classe d'adaptation de 12 élèves et 12 places dans des classes normales élémentaires et maternelles pour chaque école, soit au total près de 72 places réservées), le personnel affecté à l'accompagnement de ces enfants (2 enseignants, 1 ATSEM, 1 agent de l'IDEF) ainsi que le financement de la scolarisation.

Aujourd'hui, l'Inspection académique fait le constat ces dernières années d'une baisse des effectifs (en moyenne 36 élèves chaque année) et a souhaité réétudier le dispositif d'accueil pour ces enfants au sein des établissements scolaires pour la rentrée scolaire 2016-2017.

L'Inspection académique a souhaité, au regard de ce nombre réduit d'enfants, que cet accueil ne fasse plus l'objet de classes spécifiques mais plutôt d'un dispositif d'inclusion scolaire.

Le dispositif IDEF retenu serait un dispositif type unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) avec des phases de scolarisation au sein de la classe de référence et des temps de regroupements dans un espace dédié avec un coordonnateur. Chaque enfant sera donc inscrit dans une classe et participera au projet de classe.

Il est donc nécessaire d'adapter la convention à cette nouvelle organisation de la façon suivante :

- mise à disposition, par l'Education nationale, d'un enseignant pour la gestion des temps de regroupement et le suivi particuliers des enfants de l'IDEF,
- mise à disposition d'un agent, par l'IDEF, faisant office d'aide éducateur sur le temps scolaire, aux côtés de l'enseignant,
- prise en charge, par la Métropole de Lyon, des fournitures scolaires et petits matériels éducatifs au prorata des enfants de l'IDEF accueillis et, le cas échéant, du salaire de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) dont le recrutement aura été nécessaire en fonction de l'évolution des effectifs, à hauteur de 8/25ème de son coût,
- versement, par la Métropole, d'une indemnité annuelle d'occupation couvrant les charges locatives et les frais de nettoyage de la salle dédiée dans l'école pour un montant de 2 700 €, révisé annuellement par application de l'indice du coût de la construction.

Cette convention sera conclue pour l'année scolaire et sera renouvelable 2 fois par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention à passer entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et la direction des services départementaux de l'Education nationale fixant les modalités de scolarisation des enfants de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille au sein du groupe scolaire Saint-Exupéry ou celui de Jean Macé à Bron.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 6132 - fonction 4212 - opération n° 0P35O3106A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**